MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N^{O} 407-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n^{o} 407-2020 modifiant concernant la répartition des quotes-parts payables à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2020 relativement au patrimoine et à la culture (partie 7) a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	10 mars 2020
Dépôt du règlement :	10 mars 2020
Adoption :	14 avril 2020
Entrée en vigueur :	16 avril 2020

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 avril 2020.

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-France Matteau soussigné(e), de la Municipalité de Wentworth-Nord certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 17 AVRIL 2020, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17e AVRIL 2020